

CONSEIL MUNICIPAL DU 10/07/2020 compte-rendu sommaire

Le 10 juillet 2020, le Conseil municipal, légalement convoqué en date du 03/07/2020, s'est réuni en séance publique à Vitré, sous la présidence d'Isabelle Le Callennec

Nombre de conseillers en exercice : 33

Présents : 21

Votants (dont 7 pouvoirs) : 28

Secrétaire de séance : Monsieur Bruno LINNE

Etaient présents (voix délibératives) :

Madame Isabelle LE CALLENNEC, Monsieur Paul LAPAUSE, Monsieur Pierre LEONARDI, Monsieur Christophe LE BIHAN, Madame Constance MOUCHOTTE, Monsieur Fabrice HEULOT, Madame Anne BRIDEL, Monsieur Jean-Yves BESNARD, Monsieur Michel PERRET, Madame Pauline SEGRETAIN, Monsieur Philippe MIGNAN, Monsieur Emmanuel COUVERT, Madame Nicole GENIN, Monsieur Gontran PAILLARD, Madame Caroline PICHOT MALIN, Madame Marie-Noëlle MORFROISSE, Madame Cécile BESNARD, Madame Carine POUESSEL, Monsieur Bruno LINNE, Monsieur Nicolas KERDRAON, Madame Nadège LE FLOCH

Ont donné pouvoir :

Madame Alexandra LEMERCIER représenté(e) par Madame Constance MOUCHOTTE, Madame Danielle MATHIEU représenté(e) par Madame Anne BRIDEL, Madame Vanessa ALLAIN représenté(e) par Monsieur Paul LAPAUSE, Madame Isabelle DUSSOUS représenté(e) par Madame Isabelle LE CALLENNEC, Monsieur Gilles GUILLON représenté(e) par Monsieur Pierre LEONARDI, Monsieur Erwann ROUGIER représenté(e) par Madame Carine POUESSEL, Monsieur Lionel LE MIGNANT représenté(e) par Monsieur Bruno LINNE

Etai(en)t absent(s) :

Monsieur Nicolas MIJOULE, Madame Marie-Cécile TARRIOL, Madame Catherine DELHOMMEL, Monsieur Pierre DUFEU, Monsieur Daniel NGOSONG

Considérant que le quorum est atteint, Madame Isabelle Le Callennec, Maire de VITRÉ déclare la séance ouverte.

AFFAIRES JURIDIQUES ET ASSEMBLEES

DC_2020_138 : Sénatoriales 2020 - Election des délégués et suppléants

Le Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTA2015957J relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement des électeurs sénatoriaux ;

Considérant que dans les communes de plus de 9 000 habitants tous les conseillers municipaux en exercice sont délégués de droit ;

Considérant que des suppléants sont élus dans toutes les communes et qu'ils sont appelés à remplacer les délégués des conseils municipaux lors de l'élection des sénateurs en cas de refus, de décès, de perte des droits civiques et politiques, d'empêchement ou de cessation des fonctions de conseiller municipal ;

Considérant que les suppléants sont élus soit parmi les membres du conseil municipal, soit parmi les électeurs de la commune ;

Considérant que le nombre de suppléants est déterminé par rapport au nombre de délégués de droit dans les communes de 9 000 à 30 000 habitants, soit pour la commune de Vitré :

- Nombre de titulaires : 33

- Nombre de suppléants : 9 (3 suppléants pour la première tranche de 5 délégués + 5 suppléants pour 25 délégués (5 tranches) + 1 suppléant au titre des 3 derniers délégués).

Election des suppléants

a) Composition du bureau électoral

Madame le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

- Michel PERRET

- Jean-Yves BESNARD

- Caroline PICHOT MALIN

- Emmanuel COUVE

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Les listes déposées et enregistrées :

Composition des listes

La liste A « Les Amis de Vitré au coeur » est composée par :

- Viviane GUERMONT

- Michel MENON

- Jacqueline CLEMENT

- Guénaél LOUAPRE

- Hélène DESILLE

- Moïse LUCAS

- Andrée MENON

- Benoît TREBON

- Blandine MOUTON

La liste B « Vitré, citoyenne et écologique » est composée par :

- Aurélie LEMEE

- Nicolas GUILLIER

Madame la Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue des élections sénatoriales ;

Elle précise que dans les communes de plus de 9 000 habitants les conseillers municipaux sont tous délégués de droit et que pour Vitré, le nombre de délégués est fixé à 33 ;

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote des suppléants.

Ont obtenu :

- liste A : 24 voix

- liste B : 4 voix
Le quotient applicable est : 3,11
La liste A obtient 8 sièges
La liste B obtient 1 siège

Les suppléants élus sont :

Liste « Les amis de Vitré au coeur »

- Viviane GUERMONT
- Michel MENON
- Jacqueline CLEMENT
- Guénaël LOUAPRE
- Hélène DESILLE
- Moïse LUCAS
- Andrée MENON
- Benoît TREBON

Liste « Vitré, citoyenne et écologique »

- Aurélie LEMEE

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, adoptent la question à l'unanimité des votants.

A la suite de ce vote, il est demandé à chaque conseiller municipal, délégué titulaire de droit, de préciser oralement de quelle liste est issu le délégué suppléant qui le remplacerait lors des élections sénatoriales.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question supplémentaire n'étant posée, la séance est levée à 20h30.

Fait à Vitré, le 17 juillet 2020
Le Maire,

Isabelle LE CALLENNEC



